

Patrimoine culturel - Constatations clés



- La zone d'évaluation du patrimoine culturel comprend l'empreinte du projet plus 50 mètres supplémentaires à partir du périmètre de l'empreinte du projet et 500 mètres supplémentaires à partir du centre approximatif de l'emplacement des gares GO.
- Au total, 176 ressources potentielles du patrimoine bâti* ont été relevées dans la zone d'évaluation.
- Toutes les zones humides et tous les cours d'eau ont une importance culturelle pour les communautés et les nations autochtones en tant que paysages du patrimoine culturel.** Les activités de construction risquent d'avoir des effets directs sur ces derniers.
- Un total de 16 ressources du patrimoine culturel sont susceptibles d'être touchées indirectement par les vibrations causées par le projet :
 - 1) Pont ferroviaire du CP au-dessus du corridor du CN, Oshawa
 - 2) 33, rue Avenue, Oshawa
 - 3) 15, rue Hall, Oshawa
 - 4) 394, rue Simcoe South, Oshawa
 - 5) 399, rue Simcoe South, Oshawa
 - 6) 45, rue Albany, Oshawa
 - 7) 435, rue Albert, Oshawa
 - 8) 433, rue Albert, Oshawa
 - 9) 431, rue Albert, Oshawa
 - 10) 371, rue Albert, Oshawa
 - 11) 367, rue Albert, Oshawa
 - 12) 500, rue Howard, Oshawa
 - 13) 356, chemin Ritson South, Oshawa
 - 14) 464, chemin Ritson South, Oshawa
 - 15) 349, chemin Ritson South, Oshawa
 - 16) 393, chemin Wilson South, Oshawa

Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

Patrimoine culturel - Constatations clés



- Un total de 20 ressources du patrimoine culturel sont susceptibles d'être touchées directement par le projet :

- 1) 83, rue Avenue, Oshawa
- 2) 394, rue Simcoe South, Oshawa
- 3) 399, rue Simcoe South, Oshawa
- 4) Pont de la rue Albert au-dessus de la voie ferrée du CP, Oshawa
- 5) 500, rue Howard, Oshawa
- 6) 356, chemin Ritson South, Oshawa
- 7) 464, chemin Ritson South, Oshawa
- 8) 470, chemin Ritson South, Oshawa
- 9) 359, chemin Ritson South, Oshawa
- 10) 349, chemin Ritson South, Oshawa
- 11) 374, rue Farewell, Oshawa
- 12) Pont multi-usage de la rue Farewell au-dessus de la voie ferrée du CP, Oshawa
- 13) Cimetière ukrainien St. Wolodymyr et St. Olha, Clarington
- 14) 1558, chemin Baseline, Clarington
- 15) 1580, chemin Baseline, Clarington
- 16) 1598, chemin Baseline, Clarington
- 17) 1604, chemin Baseline, Clarington*
- 18) 2228, chemin Baseline, Clarington
- 19) 1490, chemin Baseline, Clarington
- 20) 1766, chemin Baseline, Clarington



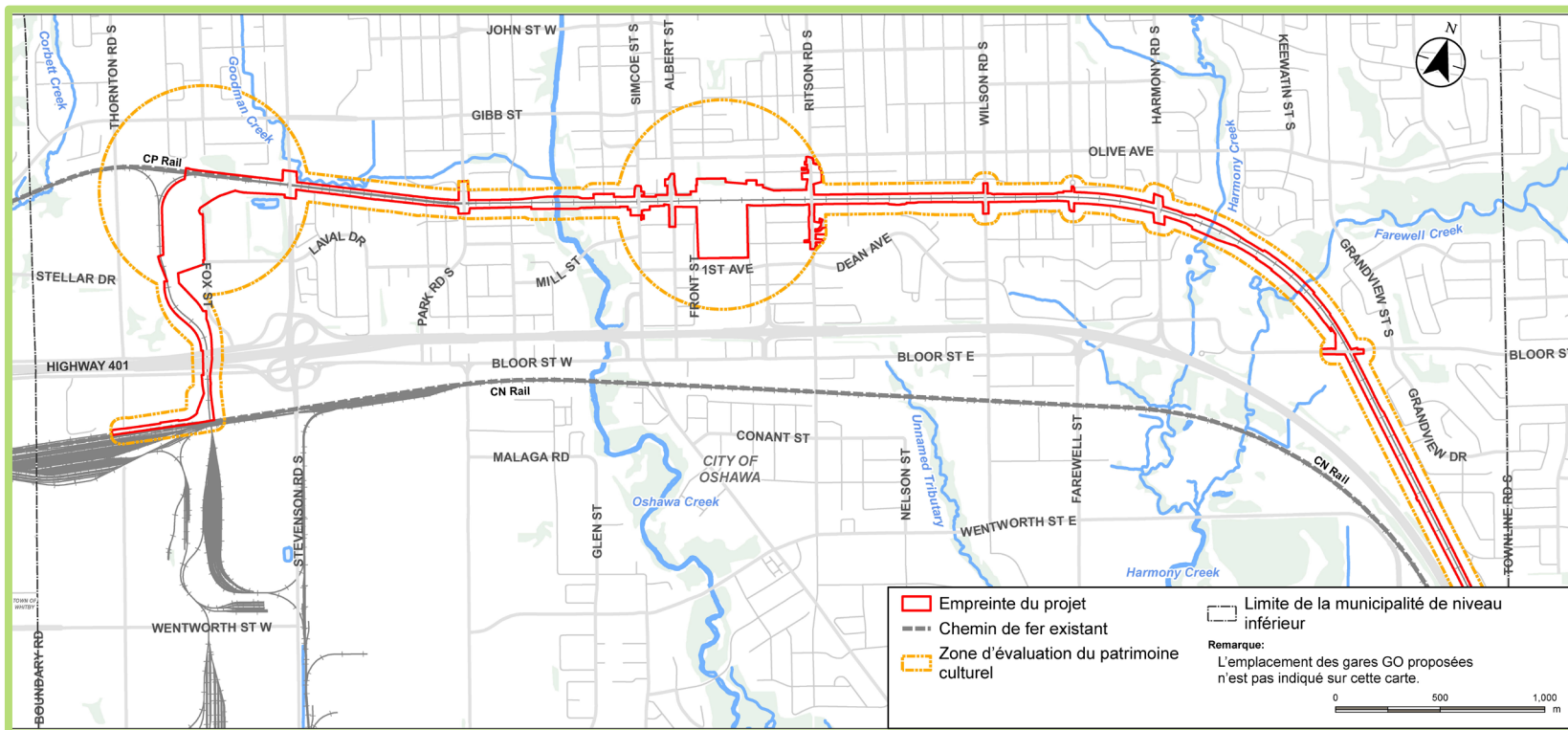
Pont de la rue Albert



Pont de la rue Farewell

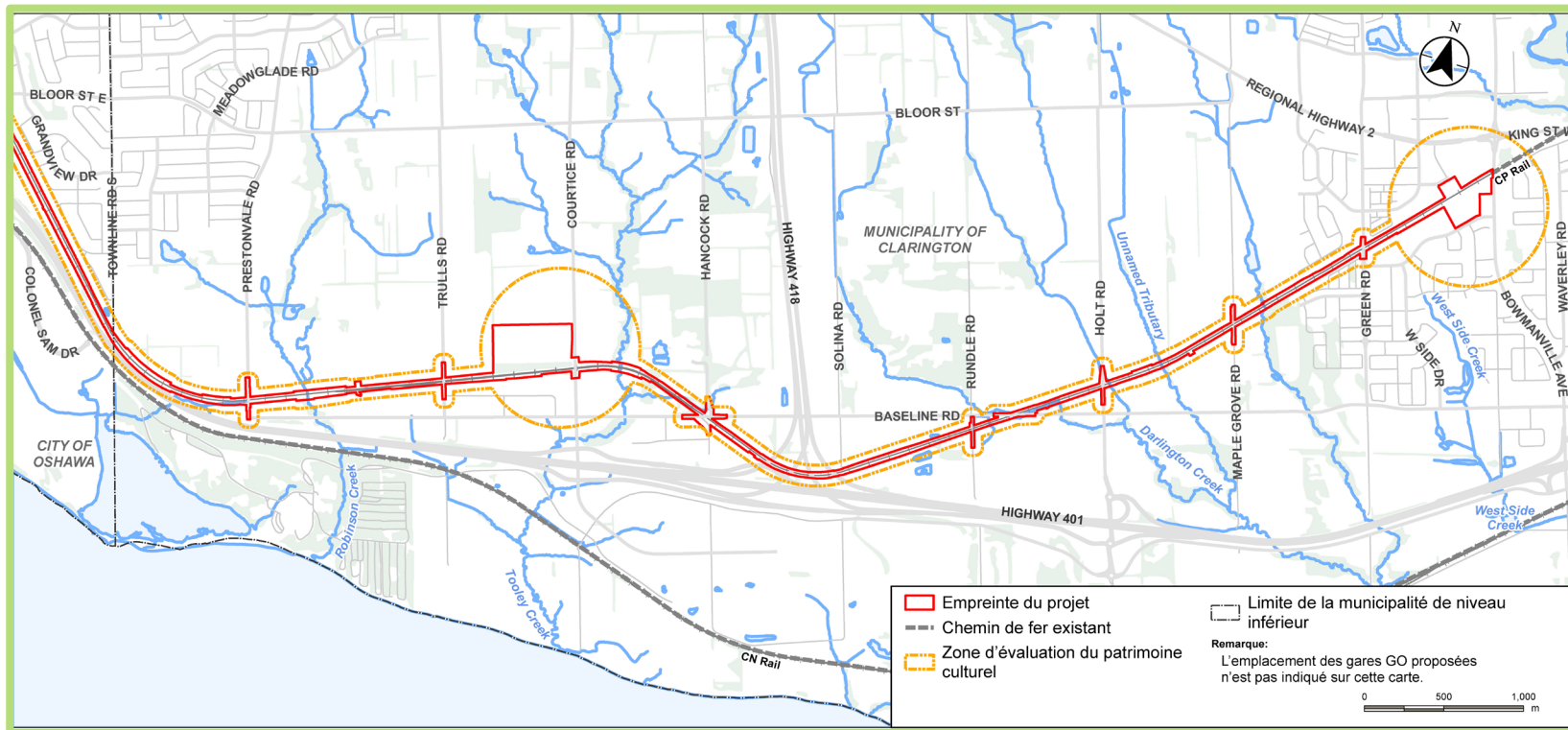
Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

Patrimoine culturel - Zone d'évaluation dans la ville d'Oshawa



Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

Patrimoine culturel - Zone d'évaluation dans la municipalité de Clarington



Patrimoine culturel - Effets potentiels



- Il existe un risque d'effets indirects sur les ressources du patrimoine bâti (RPB) et les paysages du patrimoine culturel en raison des vibrations pouvant se produire pendant les activités de construction.
- Il existe un risque d'effets directs sur les ressources du patrimoine culturel suivantes :
 - Le bien patrimonial provincial à caractère d'intérêt provincial situé au 500, rue Howard, à Oshawa, en raison d'une modification et d'une démolition potentielles.
 - Le pont de la rue Albert est actuellement inscrit à *l'inventaire du patrimoine d'Oshawa* en tant que bien patrimonial de « classe A ». Le retrait du pont est proposé.
 - Le pont multi-usage de la rue Farewell, dont le remplacement est proposé.
 - Propriétés situées au 83, rue Avenue; 394 et 399, rue Simcoe South; 349, 356, 359, 464 et 470, chemin Ritson South; et 374, rue Farewell, dans la ville d'Oshawa; cimetière ukrainien St. Wolodymyr et St. Olha; et 1490, 1558, 1580, 1598, 1766 et 2228, chemin Baseline dans la municipalité de Clarington, en raison de l'acquisition potentielle de propriétés ou de servitudes. Les effets potentiels sur les biens sont préliminaires et seront évalués au fur et à mesure de l'avancement du projet.
 - Un REPC rend compte de l'identification et de l'évaluation des biens patrimoniaux provinciaux au moyen des critères du Règl. de l'Ont. 9/06 (modifié par le Règl. de l'Ont. 569/22)* et du Règl. de l'Ont. 10/06), *Critères permettant d'établir la valeur ou le caractère d'un bien sur le plan du patrimoine culturel*.*
- Il n'est pas prévu que les vibrations générées par l'exploitation des trains entraînent des effets sur les ressources du patrimoine bâti et les paysages du patrimoine culturel.

Patrimoine culturel - Mesures d'atténuation



- Les effets sur les ressources du patrimoine bâti seront évités dans la mesure du possible en établissant une zone tampon autour des ressources touchées. Si des activités de construction sont prévues dans la zone tampon, il est recommandé de procéder à une évaluation et à une surveillance des vibrations avant la construction dans la zone tampon.
- Des REPC sont en cours d'élaboration pour toutes les ressources du patrimoine bâti directement touchées.
- Les effets potentiels des vibrations générées par les engins de chantier peuvent être limités en maintenant une plus grande distance entre ceux-ci et les ressources patrimoniales ou en utilisant des engins moins susceptibles de créer des vibrations lorsqu'ils

fonctionnent à proximité des ressources.

- L'autorisation du ministre des Affaires civiques et du Multiculturalisme est nécessaire pour enlever ou démolir un bien patrimonial provincial à caractère d'intérêt provincial. Metrolinx demande actuellement le consentement du ministre pour la démolition partielle de la structure située au 500, rue Howard, à Oshawa.
- Toutes les exigences en matière de patrimoine bâti seront examinées pour l'enlèvement du pont de la rue Albert et le remplacement du pont multi-usage de la rue Farewell.



500, rue Howard

Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

Merci d'avoir assisté!

Nous apprécions le temps que vous avez pris pour vous informer sur l'addenda du REP, et nous attachons de l'importance à vos opinions. Veuillez nous faire part de vos commentaires du **8 au 21 juin 2023** en ligne sur Slido ou par courriel à DurhamRegion@metrolinx.com.

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions ou commentaires sur les points suivants :

- Zone d'évaluation du projet
- Conditions existantes ou effets potentiels sur l'environnement
- Addenda du REP et le PEPTC
- Un avis d'addenda du REP devrait être publié à l'automne 2023 où :
 - L'addenda final du REP et les documents techniques connexes seront disponibles pour une période d'examen de 30 jours.
 - Après une période d'examen public de 30 jours, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MECP) dispose de 35 jours pour examiner.
 - Le ministre émettra un avis autorisant la poursuite du projet proposé ou un avis exigeant des travaux supplémentaires pour répondre aux préoccupations.
 - La déclaration d'achèvement sera publiée sur le site Web de Metrolinx.

Restez à l'affût du projet de prolongement de Bowmanville en contactant l'équipe d'engagement communautaire de Durham ci-dessous :

- Envoyez un courriel à DurhamRegion@metrolinx.com
- Appelez au 416-202-3900.
- Visitez notre site Web www.metrolinx.com/bowmanville.

Prolongement du service ferroviaire d'Oshawa à Bowmanville

